

14 MARS 1938

517

229

E 2300 Paris, Archiv-Nr. 91, Band I

*Le Capitaine EMG, B. Barbey,
au Chargé d'Affaires de Suisse à Paris, H. de Torrenté*

Copie¹

L

Paris, 14 mars 1938

J'ai l'honneur de vous porter la note ci-jointe², établie par recoupement après les conversations que j'ai eues hier et aujourd'hui avec deux personnalités du Quai d'Orsay et un officier du Deuxième Bureau (lequel ne connaissait pas ma nationalité).

Vous jugerez de l'intérêt qu'elle présente. Notre Chef d'Etat-Major m'ayant prié, l'été dernier, de lui transmettre par votre entremise les informations de cette nature que je pourrai être appelé à recueillir, je vous sou mets celle-ci, et je me tiens à votre disposition pour le cas où je pourrais vous apporter de nouveaux renseignements en attendant l'installation de notre attaché militaire.

ANNEXE

D'après certains renseignements recueillis depuis le 13 mars au Quai d'Orsay et auprès d'un officier du 2^e Bureau, il semble résulter:

1^o) que le Ministère des Affaires Etrangères soit bien résolu à s'opposer, au besoin par la force, à toute entreprise allemande contre la Tchécoslovaquie et à ne se dérober à aucune des obligations du traité et de l'alliance militaire.

2^o) que l'Angleterre ait confirmé qu'elle appuierait cette action.

3^o) que sur les modalités de cette action, une divergence existe entre:

la tendance *actuelle*, interventionniste, et en quelque sorte fougueuse, du Quai d'Orsay, qui impliquerait une offensive rapide au cas où les Allemands se tiendraient d'abord sur la défensive à l'ouest. Cette tendance porte la marque des idées de M. Paul Reynaud: «notre frontière stratégique est au-delà du Rhin; il faut porter la guerre et chercher la décision en territoire ennemi», et

la tendance de l'Etat-major, qui considère qu'une offensive de ce genre est vouée d'avance à l'insuccès, même contre un front défensif encore imparfaitement assis et garni avec le minimum de troupes.

4^o) qu'à l'Etat-major et sur le plan technique, la question de l'invasion de la Suisse, afin de tourner les défenses allemandes par le sud, semble avoir été examinée une fois de plus, et écartée, indépendamment de toute considération juridique, pour des raisons d'exploitation stratégique. On considère en effet qu'au lendemain de l'annexion de l'Autriche, les fronts allemands et italiens sont désormais jointifs.

La pénétration en territoire suisse n'aurait été étudiée que pour répondre à une violation préalable de la neutralité suisse par l'ennemi (cas de la Belgique en août 1914).

1. La copie reproduite ici a été adressée par Stucki à Motta par lettre du 16 mars 1938. La même date, de Torrenté avait également envoyé une copie de cette lettre et de son annexe à Labhart.

2. Reproduite en annexe.